

Martine Blanchet*Bibliothèque municipale d'Eybens*

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES EN AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

UNE APPROCHE CARTOGRAPHIQUE

DANS L'IMPORTANT mouvement de renouveau des bibliothèques municipales qui s'est opéré ces vingt dernières années, il est fait le constat aujourd'hui d'une très grande diversité dans la physionomie des équipements et d'une absence de réflexion globale pertinente sur le réseau des bibliothèques.

L'aménagement du territoire documentaire est ressenti par un grand nombre comme une impérieuse nécessité. La coopération entre bibliothèques apparaît un enjeu essentiel pour demain. Sa « légitimité » n'est plus à confirmer, c'est son organisation qu'il faut préciser¹...

Dans une agglomération urbaine, le développement en matière de lecture publique ne peut désormais être raisonné dans une logique purement

communale. Même si cette frontière est encore aujourd'hui fortement installée dans le paysage français et dans l'identité des bibliothèques.

Pour un meilleur service à la population, face aux pressions économiques futures et pour poursuivre ce développement inachevé, l'échelon d'agglomération est l'un des plus adaptés, comme l'a déjà souligné Didier Guilbaud dans sa réflexion sur l'agglomération dunkerquoise².

Avant même de définir les actions de coopération ou encore les cadres institutionnels adéquats, la mise à plat des ressources est une étape essentielle. Elle est la première pierre à tout édifice de partenariat. Elle semble avoir été quelque peu « négligée » dans les nombreuses expériences de coopération de ces dix dernières années. L'attention était

essentiellement portée sur l'objectif final. Si celui-ci ne doit pas être oublié, les temps de pause, d'évaluation, apparaissent primordiaux dans un tel processus d'élaboration quand on observe combien les changements de pratiques sont tributaires du facteur temps.

Dans l'aire de proximité qu'est une agglomération, l'analyse du fonctionnement des établissements actuels peut-elle offrir la possibilité de dégager une typologie d'équipements – ceci malgré l'absence d'un dispositif de lois clarifiant les compétences des uns et des autres –, et des caractéristiques et des spécificités pour une première approche vers des modes de partage et de complémentarité ?

A la logique d'un toujours plus quantitatif, n'y aurait-il pas une logique d'une meilleure valorisation et utilisation de l'existant ? Telle est la démarche de cet article.

L'analyse porte sur l'étude du cas de l'agglomération grenobloise et veut fournir un dispositif cartographique, outil encore peu utilisé dans le domaine du livre et de la lecture. Elle

Cet article est tiré d'un DESS « Direction de projets culturels », soutenu en 1992 à l'ENSSIB : *Lecture publique en agglomération : vers une approche cartographique. Le cas grenoblois*.
1. *Actes des perspectives pour la coopération*, Paris, FFCB, 1991, p. 64.

2. Didier GUILBAUD, « Coopérer dans une agglomération, restons simple », *Bull. Bibl. France*, 1991, t. 36, n° 3, p. 196.

reste certes partielle puisqu'elle se limite aux bibliothèques municipales. Pour un véritable état des lieux du territoire documentaire local, l'étude devrait être complétée par une analyse similaire sur les bibliothèques universitaires, les bibliothèques d'entreprise et les bibliothèques spécialisées.

Elle n'a pu être comparative, n'ayant pas eu connaissance d'état des lieux comparables sur d'autres agglomérations françaises.

Agglomération grenobloise et lecture publique

Douzième agglomération française, l'agglomération grenobloise compte au dernier recensement une population de 400 242 habitants regroupée sur 33 communes : 25 d'entre elles sont des communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Cette agglomération présente un développement urbain éclaté, aux espaces construits diversifiés bénéficiant de paysages variés sur la ville de plaine (cité d'origine, ville centre aujourd'hui avec plus de 150 000 habitants) et ses propres banlieues industrielles (Fontaine, St-Martin-d'Hères, Echirolles). L'extraordinaire poussée démographique des années 50-70 a donné à la multiplication des grands ensembles

sa croissance démographique a été nourrie en priorité par les excédents migratoires.

Aujourd'hui, les communes de l'agglomération primitive accusent un déficit démographique. En revanche, toutes les communes de la banlieue présentent une hausse de population.

Cette agglomération est fortement marquée par la dislocation habitat-travail. Aux industries traditionnelles axées sur la papeterie, la métallurgie et la chimie, s'est opéré à partir des années 70, un développement d'activités du tertiaire supérieur et des hautes technologies telle que la

et d'urbanisme (SDAU). Actuellement, la révision de ce schéma directeur est en cours d'élaboration. Si, dans le précédent schéma, les notions de culture et d'aménagement avaient une part infime dans la réflexion, elles occupent dans ces années une place tout autre. Tout projet urbain s'appuie aujourd'hui sur un rayonnement et un impact culturel fort et dynamique.

L'élaboration de l'application du SDAU avait été confiée à un syndicat intercommunal : le SIEPARG (Syndicat intercommunal d'études et de programmation de la région grenobloise). Vingt-trois communes participent à ce syndicat qui a également d'autres compétences, mais n'en a aucune en matière culturelle.

Dans cette agglomération, tous les cas de figure se présentent : ville centre, villes moyennes, petites villes.

Celle-ci bénéficie de nombreux acquis dans le domaine de lecture publique :

- sur la ville centre, un important développement a été mis en place dès le début de l'essor des bibliothèques municipales (1965) : plus de vingt ans d'expérience qui font d'elles un des premiers réseaux français ;

- on retrouve des acquis importants avec l'histoire de la bibliothèque départementale, créée dès 1945.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'institution intercommunale en

Cette agglomération est fortement marquée par la dislocation habitat-travail

un certain caractère de verticalité. Puis s'est ajoutée, par auréoles successives et de plus en plus loin du centre sous l'effet du phénomène pavillonnaire, une prolifération de nouveaux sites, préservant cependant les espaces de collines et de forêts qui les entourent. Il en ressort une géographie sociale très marquée selon le type de composition socioprofessionnelle de la population.

Malgré son importante extension territoriale dans les années 1962-1968,

micro-électronique, l'informatique. Dans ce contexte de transformation, le mouvement de concentration des emplois s'est renforcé dans le cœur de la zone urbanisée. L'amplification des migrations quotidiennes en est un des aspects les plus spectaculaires, qui n'est pas sans poser problème sur les fonctions quotidiennes du système urbain.

Dans cette rapide évolution, a été mis en chantier, au début des années 70, un schéma directeur d'aménagement

matière de lecture publique. Cependant on recense déjà des premières initiatives communautaires sous la houlette de professionnels soucieux d'élargir les publics et de mieux coordonner leurs activités. La 7^e édition du Festival des arts du récit et *Folije*, 1^{er} Forum du livre jeunesse réalisé en juin dernier, en sont des illustrations concrètes et témoignent de l'ampleur des espoirs et des attentes.

Trois types de bibliothèques

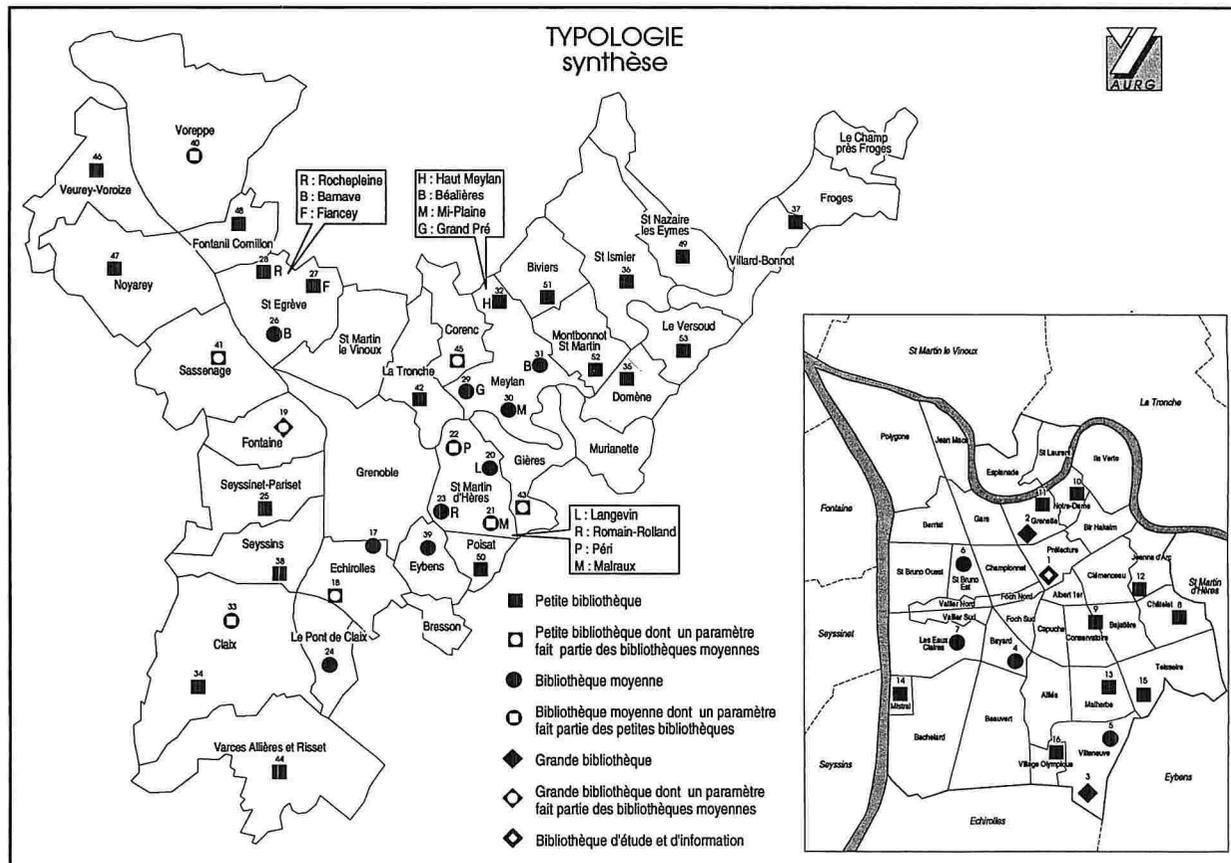
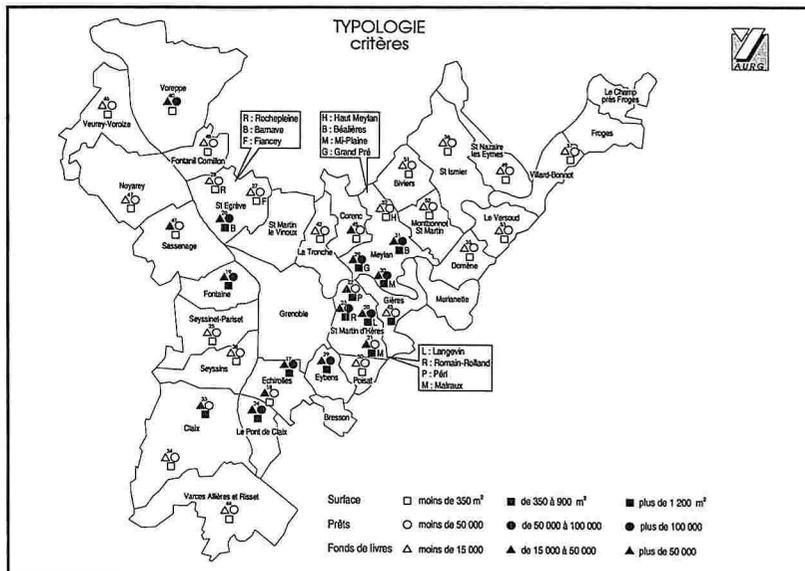
Trois indicateurs ont été retenus pour la mise en place d'une typologie :

- les surfaces des établissements et la date de mise en service ou de dernière structuration. Cet indicateur permettra de mesurer l'effort des collectivités et d'analyser les différentes phases d'évolution sur le terrain étudié.
- le fonds actuel : quantitativement, mais également selon la diversité des supports. Au-delà du discours sur la médiathèque, il est essentiel de s'in-

terroger aujourd'hui sur la réalité de ces transformations ;

- le nombre de prêts : un indicateur d'utilisation qui permet de mesurer le rayonnement des établissements. Si le prêt n'est plus la seule activité de la bibliothèque, il reste le plus souvent encore le seul quantifiable.

Lors de notre enquête, 53 établissements ont été recensés. « Il n'existe pas de définition réglementaire de ce qu'est une bibliothèque municipale. Deux tentatives d'analyse ont été faites dans des textes officiels qui n'ont, au plus, que des valeurs d'usage :



– la première repose sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt (circulaire DLL n° 85-2316 du 1^{er} août 1985) qui précise les qualités qui doivent s'attacher au statut d'une bibliothèque municipale (création par arrêté municipal, local spécifique, fonds propre, ligne budgétaire et personnel qualifié) ;

– la seconde est celle de la charte des bibliothèques "une collection de documents régulièrement renouvelée et accessible, du personnel qualifié, des locaux publics".

Dans les statistiques de la DLL, est considérée comme bibliothèque municipale toute bibliothèque se déclarant comme telle, dès lors qu'elle est en régie municipale directe (ce, pour exclure les bibliothèques associatives peu ou prou chargées d'une desserte publique).

Cette imprécision explique que le nombre de bibliothèques municipales puisse varier suivant les interlocuteurs, les BCP notamment ayant souvent un recensement plus extensif des bibliothèques dites municipales. »³

De cette analyse d'Anne-Marie Bertrand, se dégagent trois types d'établissements (cf. les cartes typologie critères et synthèse, et la carte rayonnement des équipements sur Grenoble).

Des bibliothèques d'agglomération

Situées sur la ville centre, ces bibliothèques comprennent :

– la bibliothèque d'étude et d'information. Bibliothèque de consultation et de conservation, c'est un lieu de mémoire essentielle de la ville et de la région. Elle joue un rôle de bibliothèque de recherche, tout particulièrement avec ses spécialisations sur le Dauphiné et un rôle de bibliothèque d'information ;

– deux médiathèques de prêt, créées dans les années 76-77, avec des espaces de plus de 1 200 m² et des collections supérieures à 50 000

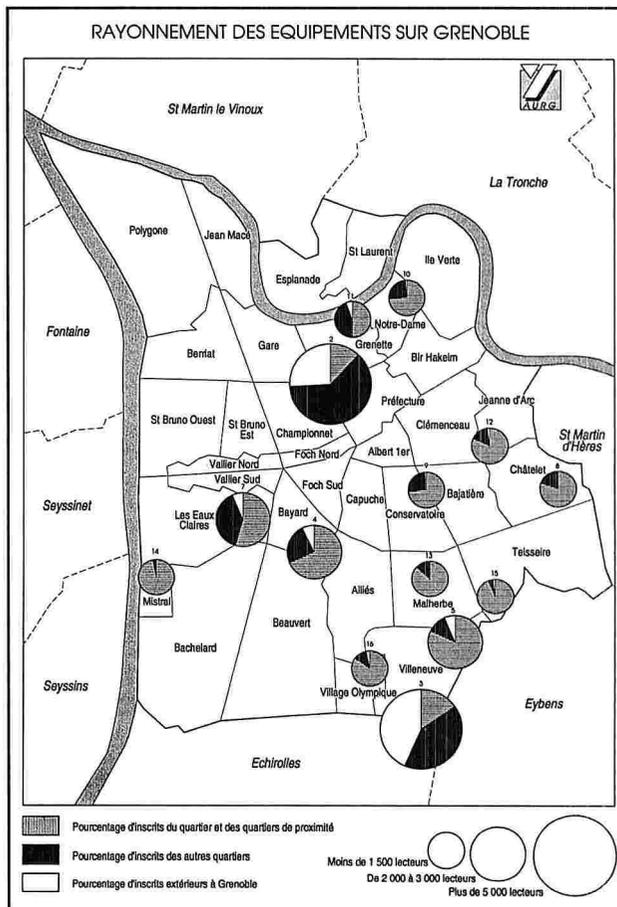
documents par établissement ; elles présentent 11,5 % du fonds de l'agglomération. Avec un volume de prêts supérieur à 250 000 documents, elles assurent 50 % des prêts de la ville centre et plus du cinquième de ceux de l'agglomération.

Spécifiquement tournés vers un public adulte avec un nombre d'heures d'ouverture égal ou supérieur à 30 heures par semaine, ce sont les seuls établissements actuellement où l'on retrouve les collections les plus diversifiées : logiciels, estampes, documents musicaux, vidéos. Ces collections représentent les trois quarts des collections de la ville centre et 60 % de celles de l'agglomération.

Leur fréquentation confirme leur dimension de bibliothèque d'agglomération : sur plus de 5 000 inscrits par établissement, 77,45 % sont des inscrits non grenoblois des réseaux grenoblois. L'analyse de type de documents empruntés par les usagers non grenoblois montre combien la diversité des supports offre un rôle de rayonnement pour ces établissements. Les 30 % d'emprunts d'autres supports que le livre sont réalisés par les usagers non grenoblois (alors qu'ils ne représentent que 20 % des inscrits).

Les moyennes bibliothèques

Elles représentent le tiers du paysage des bibliothèques de l'agglomération. Peu nombreuses sur la ville centre, leur principale localisation se trouve



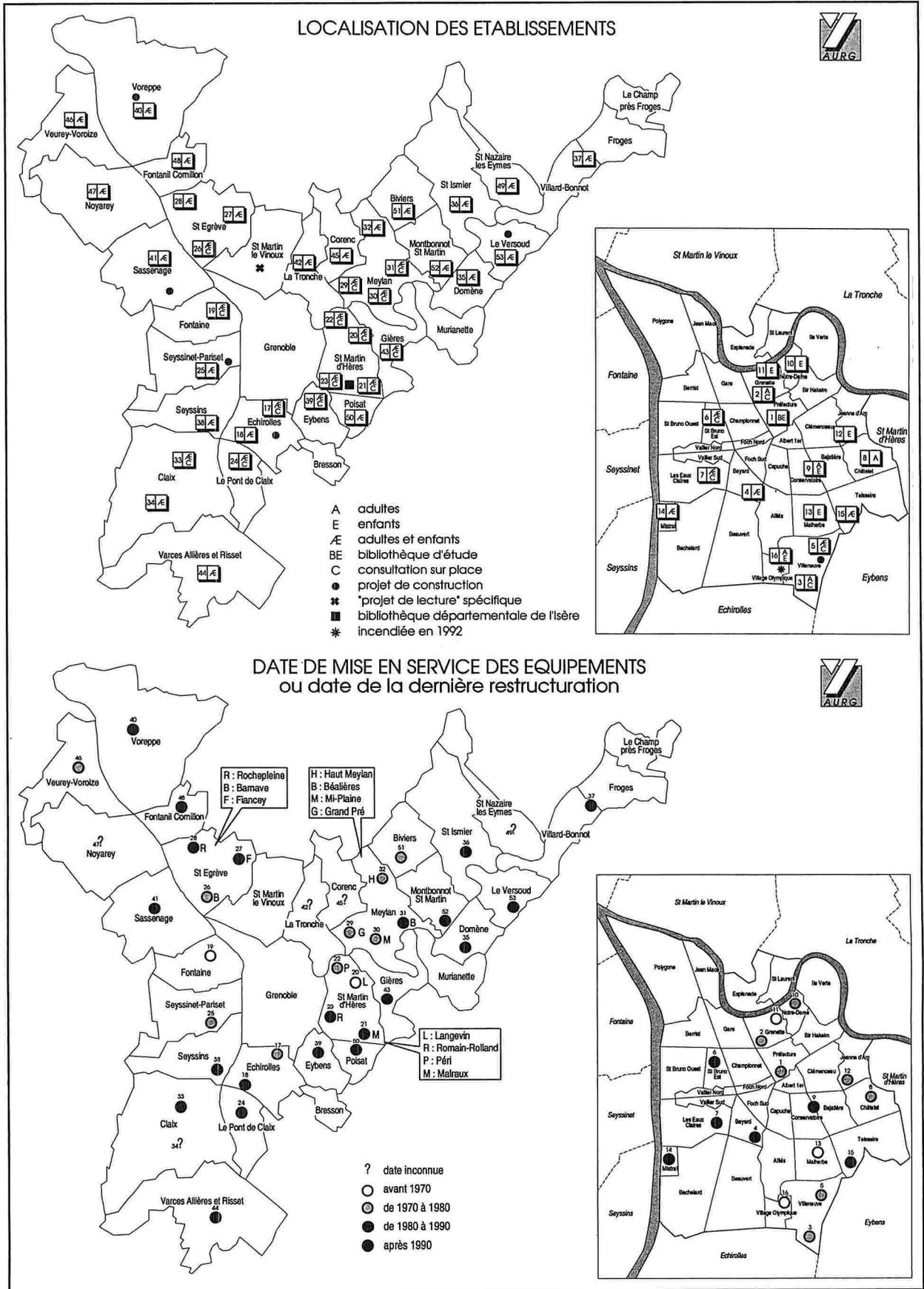
dans les communes de plus de 10 000 habitants, où, le plus souvent, on a préféré plusieurs équipements à un établissement central, quelle que soit la tendance politique de la municipalité.

Depuis peu, ces établissements s'installent dans des collectivités de moins grande importance (inférieures à 10 000 habitants).

Ces bibliothèques sont étroitement liées au mouvement d'urbanisation, soit de nouveaux quartiers, comme pour la bibliothèque Pablo Neruda à Echirolles, ou encore celle des Béalières à Meylan, soit de restructuration de ville, comme à la bibliothèque Aragon de Pont-de-Claix.

Elles peuvent appartenir soit à la génération du premier équipement de villes moyennes – la bibliothèque Langevin à St-Martin-d'Hères, la bibliothèque Barnave à St-Egrève –, soit à la dernière génération de construction, comme au centre ville avec les médiathèques Eaux Claires,

3. Anne-Marie BERTRAND, « Les bibliothèques municipales dans les années 80 », *Bull. Bibl. France*, t. 37, n° 4, 1992, p. 6.



Alliance et St-Bruno et dans des villes de moins de 10 000 habitants comme la bibliothèque du Centre Odyssée de la ville d'Eybens.

Assurant une desserte de quartier ou de communes variant entre 5 000 et 15 000 habitants, elles représentent 52 % des surfaces de bibliothèque de prêt (la surface établissement variant entre 350 et 900 m²), rassemblent 52 % des fonds et assurent 50 % des prêts, leurs collections allant de 15 000 à 50 000 documents.

Ce qui les caractérise également :

- un service tout public, le secteur adulte et enfant est présent sur l'ensemble des établissements ;
- une ouverture hebdomadaire variant entre 14 et 24 heures ;
- les inscrits extérieurs à la collectivité de ces établissements représentent entre 5 et 10 % des inscrits.

Si l'outil informatique est présent dans ce type d'établissement, il n'en est pas de même pour les autres supports que le livre. Excepté dans trois établissements de la ville centre et à la bibliothèque Aragon de Pont-de-Claix, l'ensemble des établissements ne possède que des livres.

Les petites bibliothèques

Représentant 60 % des équipements, on les retrouve sur l'ensemble du territoire. Elles desservent des quartiers ou des communes inférieurs à 5 000 habitants.

On distingue :

- les petites bibliothèques appartenant à un réseau, soit dans les villes de plus de 10 000 habitants, comme la bibliothèque de Rochepleine de St-Egrève, soit dans la ville centre. Elles bénéficient d'une gestion informatique ;
- les petites bibliothèques, unités de lecture autonomes situées dans les petites villes de l'agglomération, le plus souvent étroitement liées à la bibliothèque départementale dont elles bénéficient du soutien technique et financier. Si on les retrouve essentiellement dans les communes de moins de 5 000 habitants, une d'entre elles assure encore une desserte de 15 000 habitants. Elles sont rarement informatisées.

Ces établissements représentent un tiers des surfaces, 30 % des prêts et 25 % des fonds du territoire.

Ces petits espaces (< 350 m²) sont le plus souvent intégrés à d'autres équipements :

- aux équipements sociaux lorsque leur implantation s'est faite dans les années 75-85, comme à Sassenage ;
- aux équipements socioculturels et culturels dans les années 85-90, comme à Brignoud et Varcès.

Ouvertes entre 3 et 15 heures par semaine, ce sont des unités de lecture qui présentent le plus souvent des secteurs adultes et jeunes, excepté sur la ville centre (50 % secteur enfant-adulte, 50 %

secteur jeunesse ou secteur adulte). 60 et 90 % des usagers inscrits sont des habitants du quartier, un critère qui confirme leur mission dans le service de proximité.

Caractéristiques des établissements

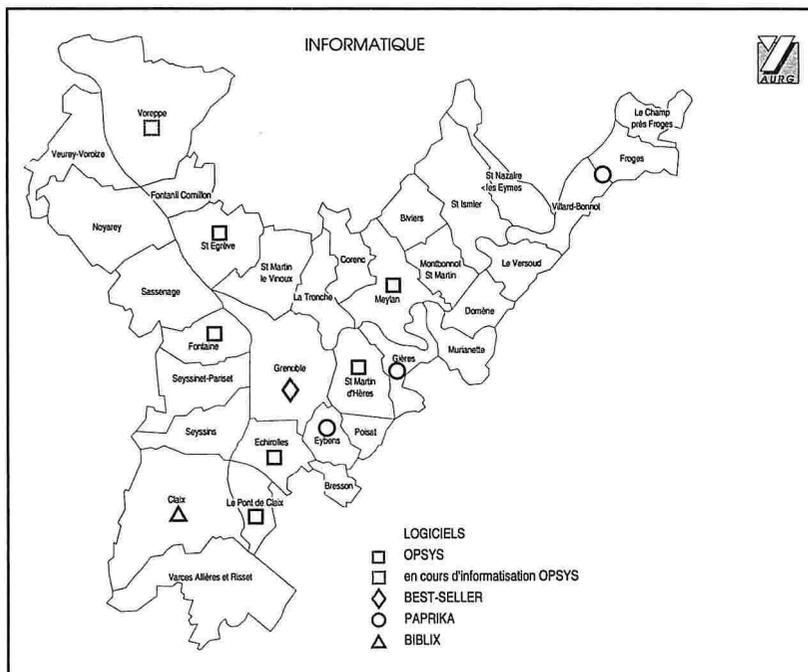
Ce réseau relativement récent, mais qui semble inachevé, est totalement dominé par une logique communale et étroitement lié au développement de l'urbanisme et de la politique incitative de l'Etat en matière de lecture publique (cf. les cartes de localisation des établissements et date de mise en service des équipements).

30 % des équipements sont recensés sur la ville centre ; 30 % dans la première couronne des communes de plus de 10 000 habitants ; 40 % dans la commune périphérique dont la plupart des communes ont moins de 10 000 habitants et où on recense le plus souvent une unité de lecture publique.

Quant à la date de mise en service ou de dernière restructuration :

- 10 % des établissements actuels sont antérieurs aux années 70. Ce sont des petites bibliothèques de la ville centre et les premiers équipements des villes de plus de 20 000 habitants, comme la bibliothèque Langevin à St-Martin-d'Hères et la bibliothèque Paul Eluard à Fontaine ;
- 30 % des équipements s'inscrivent dans la première phase de développement de la lecture publique des années 70-80. Ils correspondent aux médiathèques d'agglomération et à une grande partie du réseau des villes de plus de 10 000 habitants. Ces constructions marquent une étape essentielle puisqu'elles représentent 60 % des surfaces actuelles.

Avec les années 80-90, on retrouve le mouvement d'explosion des équipements caractéristique de l'époque : plus de 45 % de l'existant représentent cependant 30 % des surfaces. Equipements liés à une restructuration ou



Analyse des différents paramètres

Fonds livres / Population	0,68 à 6,42 doc. / habitant
Dépenses acquies. / Population	3,64 à 33,91F / habitant
Surface / Population	0,004 à 0,15 m ² / habitant
Prêt / Population	0,77 à 12,42 doc / habitant
Personnel / Population	0 à 0,93 personnes / habitant

une construction (médiathèque de quartier pour Grenoble), ils se situent davantage dans la banlieue.

Ils correspondent au réseau d'annexes des villes moyennes et d'un grand nombre d'établissements de villes de moins de 10 000 habitants. Ce mouvement semble se poursuivre au-delà des années 90 à Gières, Voreppe, Sassenage,...

Ce réseau est marqué par une forte pénétration de l'outil informatique (cf. la carte informatique). 70 % des établissements sont informatisés. D'implantation récente dans de nombreux lieux, la phase informatique dominante datant de 1986-1989.

On dénombre aujourd'hui quatre logiciels : Best Seller sur la ville centre avec 16 établissements (2^e système informatique), Opsys avec 16 établis-

sements sur la couronne des villes de plus de 10 000 habitants, Paprika et Biblix dans les petites villes.

Malgré la dominance du système Opsys dans les villes de 10 000 et 40 000 habitants, le réseau d'équipements est resté jusqu'à ce jour un réseau communal, bien qu'il y ait eu une tentative d'expérience intercommunale dans quatre villes périphériques importantes : St-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Pont-de-Claix (réseau à consonance politique).

La première étape est donc la mise en œuvre de liaisons intercommunales entre professionnels

Ce réseau est fortement marqué par la notion de bibliothèques (cf. la carte répartition des fonds) et par de profondes disparités communales sur l'ensemble des paramètres étudiés.

Plus d'un million six cent mille documents ont été recensés dans la totalité des établissements. Plus d'un million dans les bibliothèques de prêt dont 60 % dans les villes périphériques.

Dans ces collections, les livres représentent plus de 95 % des documents ;

plus de 88 % des supports autres que le livre se trouvent sur Grenoble.

Sur plus de 2 200 000 documents prêtés, les établissements grenoblois assurent 46,6 % des prêts. 35 % sont assurés par les villes de plus de 10 000 habitants et 28,4 % par les communes de moins de 10 000 habitants.

L'analyse des différents paramètres étudiés traduit une très grande disparité communale (cf. tableau ci-joint).

Deux axes de travail

L'appropriation de l'existant par l'usage démontre aujourd'hui la nécessité d'un travail de coopération. Celui-ci ne doit pas seulement porter sur des actions « d'animation culturelle » mises en place le plus souvent de manière informelle, mais également sur un travail de réflexion et de propositions sur le fonctionnement des établissements, sur leur politique d'acquisitions et de conservation.

Cette réflexion est à élaborer par les professionnels des villes et ceux de la bibliothèque départementale. Etre une force de proposition face aux décideurs est un atout essentiel pour demain. Les exemples de coopération intercommunale en matière culturelle montrent que la législation ne peut suffire à mettre en œuvre un projet culturel communautaire, qu'outre une volonté politique affirmée, il nécessite le dynamisme des acteurs, l'existence d'un intérêt commun et des outils adaptés à chaque situation.

Ce travail d'élaboration nécessite un médiateur, rôle qui pourrait être confié au conseiller pour le livre et la lecture. Pour atteindre ces objectifs, nous proposons deux axes de travail.

Aménagement du territoire documentaire

Le premier axe repose sur un travail de concertation sur l'aménagement du territoire documentaire. Ce principe a pour objectif de favoriser, dans le développement, la mise en place des secteurs nouveaux et variés et de permettre une complémentarité entre structures. L'analyse du fonctionnement a permis de dégager, par le rayonnement des établissements, la notion d'agglomération et de proximité pour définir les missions spécifiques des grandes et petites bibliothèques. Sur le territoire étudié, les médiathèques d'agglomération assurent une fonction essentielle dans les activités de prêt et de consultation sur place.

Cette dernière activité s'est fortement amplifiée. Il est essentiel que ces établissements puissent offrir de larges amplitudes d'heures d'ouverture.

Pour les petites bibliothèques, la notion de proximité est déterminante dans les missions et dans la constitution même du fonds. L'analyse des fonds sur la ville centre en est une illustration : on retrouve, dans ces établissements, 45 % des fonds jeunesse des bibliothèques grenobloises. La restructuration actuelle menée sur la ville centre montre à quel point le fonctionnement de type traditionnel ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui. Pour que la bibliothèque soit ancrée dans le quotidien de la population, pour qu'elle soit un lien de formation permanente, de rencontre, d'échange, une large amplitude d'horaires d'ouverture et un fonds renouvelé de documents ne sont plus synonymes de bon fonctionnement. Si la multiplication des lieux de lecture a permis de gagner une marge non négligeable de public, le constat est

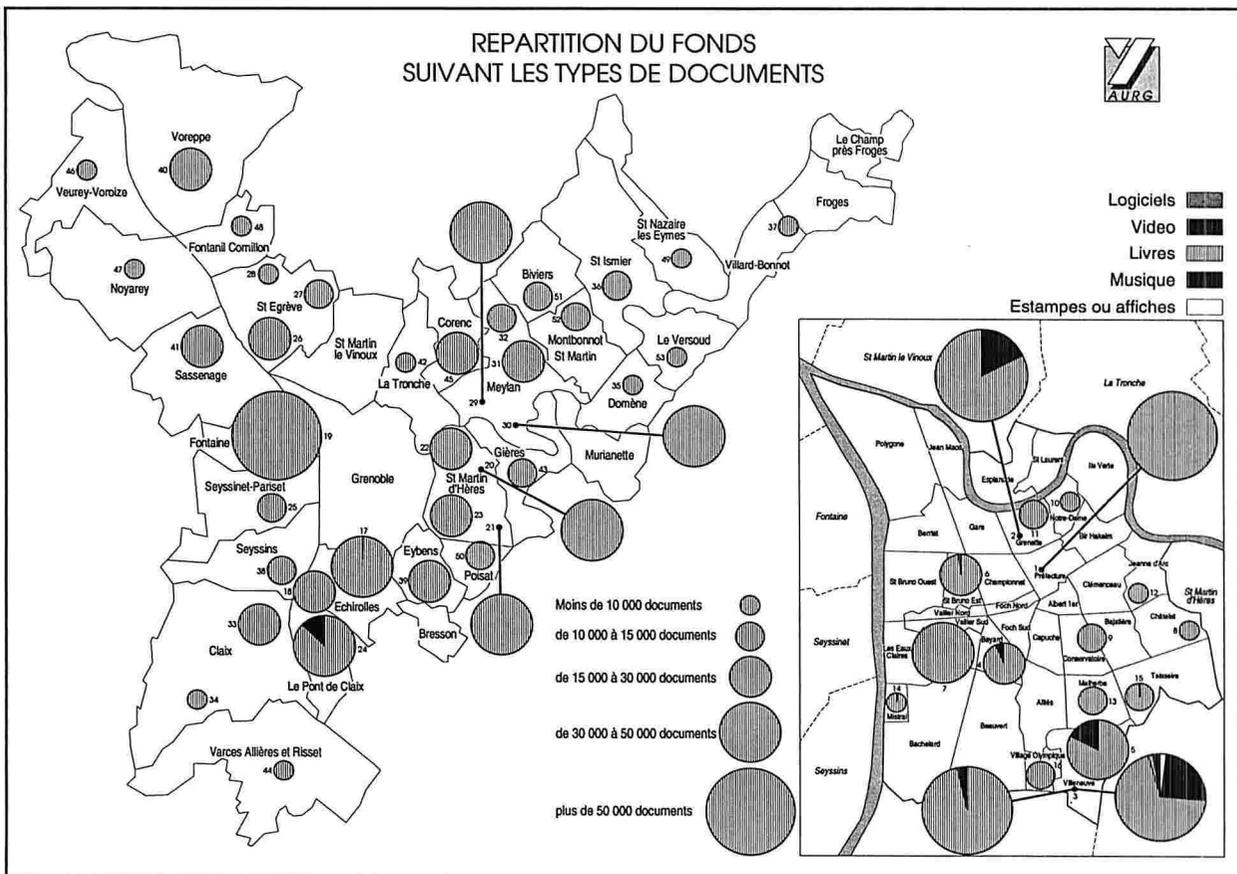
clair aujourd'hui que les non-lecteurs sont très peu concernés par les bibliothèques. Un tel constat démontre la nécessité de mettre en place de nouvelles stratégies de lecture soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'établissement, dans un travail de partenariat au quotidien avec les relais institutionnels associatifs et personnels où innovation et valeurs humaines sont des atouts indispensables.

Le prêt n'est plus l'activité principale. C'est le développement de la lecture qui est au cœur des missions de ce type d'établissements.

Un travail sur ces nouvelles stratégies peut être élaboré dans une dimension intercommunale.

Représentatifs des équipements de cette dernière décennie, les établissements de taille moyenne, dont la plupart restent des bibliothèques, sont un élément important du réseau.

Ils apparaissent aujourd'hui être à la recherche d'une identité plus affirmée. Si leur budget ne leur permet



pas de proposer une offre documentaire sur des supports diversifiés, la question des autres médias et du développement de fonds plus spécialisés doit être posée. S'il y a inadéquation de la réponse à l'échelle communale – la réalité d'aujourd'hui tend à le confirmer –, celle-ci peut néanmoins être trouvée dans un territoire plus large tout en tenant compte du contexte communal en ayant pour objectif d'éviter le démarrage simultané de secteurs identiques.

Les expériences de spécialisation réalisées sur la ville de Meylan dans le fonds documentaire de différents établissements nous le confirme ; en dehors d'atouts incontestables, c'est aussi dans cette collectivité que le nombre de prêts par habitant est le plus élevé : 12,42.

Fonctionnement des bibliothèques

Le deuxième axe de travail repose sur le fonctionnement des bibliothèques.

Faciliter l'accès des usagers à l'ensemble des équipements nécessite une harmonisation dans les principes d'inscription et de fonctionnement et donc la suppression d'un grand nombre de distinctions que l'on peut recenser d'une collectivité à une autre, distinctions qui nuisent à l'image même de la bibliothèque publique.

Les horaires d'ouverture

Comme le confirme Louis Yvert⁴, la question des horaires d'ouverture est sous-estimée. A des équipements encore trop peu ouverts aujourd'hui, s'ajoute une palette d'horaires des

4. Cf. Louis YVERT, « La tâche qui reste à accomplir est immense ou les heures d'ouverture des bibliothèques municipales », *Bulletin d'informations Association des bibliothécaires français*, n° 151, 2^e trim. 1991, p. 15-18.

Bibliothèques de Meylan Domaines de spécialisation

Béalières	Sciences Techniques Architecture Urbanisme
Grand-Pré	Arts Sports Civilisations
Haut-Meylan	Fonds régional
Mi-Plaine	Littératures Cinéma Photographie Musique

plus diversifiés. Pour éviter à l'usager de devoir jongler sur plusieurs fuseaux horaires, ne serait-il pas grand temps de réaliser un travail sur l'harmonisation des horaires, d'offrir des tranches horaires communes, avec des amplitudes variant suivant le type d'établissement ? Actuellement, l'offre hebdomadaire varie entre 30 et 40 heures pour les équipements d'agglomération, entre 14 et 24 heures pour les bibliothèques moyennes et entre 3 et 15 heures pour les petits équipements. On a pu constater qu'un effort a été fait sur le choix judicieux des horaires (horaires loisirs, soit après 16h30, soit mercredi et samedi) lorsque l'offre est limitée.

Les tarifications

La démarche d'harmonisation supprime la distinction des tarifs entre habitants de la commune et habitants des villes autres. Les propositions de tarification doivent tenir compte de la diversité des services offerts.

De l'enquête, il ressort aujourd'hui une très grande diversité des situations. Sur 22 tarifications recueillies, le cas de figure prédominant est une cotisation annuelle avec le plus souvent deux tarifs (habitants de la commune et extérieurs à la commune). A cette cotisation de base s'ajoutent des tarifs spécifiques sur les services tels que artothèque, vidéothèque, logithèque et discothèque.

La cotisation de base varie suivant les catégories du public. On distingue : les enfants (dont le seuil limite varie entre 14, 16 et 18 ans) ; le 3^e âge, les chômeurs et les étudiants ; la famille (relevé dans dix cas).

Le principe de gratuité est retenu dans deux cas pour l'ensemble de la population communale, alors qu'il est plus courant en ce qui concerne la population enfant (sept cas). La cotisation de base varie entre 0 et 90 F. Pour les extérieurs, elle est le plus souvent équivalente au double.

Pour faciliter l'accès de l'ensemble des établissements, nous proposons une carte « lecture publique agglomération » qui serait délivrée dans tous les lieux de lecture. Elle servirait de passeport et donnerait accès à tous les établissements de lecture de l'agglomération. Dans chaque bibliothèque, il resterait à établir une inscription par une carte « prêt de documents ».

Toujours dans une logique communale, se pose le problème de l'affectation des recettes de la carte passeport. Nous proposons de verser ces recettes au sein d'une association intercommunale de lecture publique qui aura, pour première fonction, d'assurer le travail de communication et d'information des établissements : un outil essentiel à la réussite d'une telle démarche.

Les autres principes de fonctionnement à définir portent sur les règles d'utilisation : conditions de prêt, principe de réservations et d'amendes.

Ces différentes propositions visent, dans des échéances à plus long terme, la mise en réseau des établissements pour permettre la consultation des fonds documentaires de l'agglomération.

Ces premières propositions veulent être une invitation aux professionnels de cette agglomération à ouvrir une réflexion sur un chantier, certes complexe, mais ô combien essentiel pour réussir les enjeux de demain en matière de lecture publique.

Avril 1993